



ASSOCIATION ÉTUDIANTE  
DE POLYTECHNIQUE

## FAIE A2020

# Rapport du comité de sélection

**ANTOINE DORAY**

VP-FINANCES ET SERVICES 2020-2021

EN COLLABORATION AVEC

LINDA CHAU

GHALI HARTI

JAD SEBTI

2021-01-17



<b>Introduction</b>	<b>2</b>
<b>Archimède</b>	<b>3</b>
Présentation sommaire du projet	3
Aspect financier du projet	3
Justification des recommandations	4
<b>Avion-Cargo</b>	<b>5</b>
Présentation sommaire du projet	5
Aspect financier du projet	5
Justification des recommandations	6
<b>Comic</b>	<b>7</b>
Présentation sommaire du projet	7
Aspect financier du projet	7
Justification des recommandations	8
Évolution du projet	8
<b>PolyJam</b>	<b>9</b>
Présentation sommaire du projet	9
Aspect financier du projet	9
Justification des recommandations	10
<b>PolyLoop</b>	<b>11</b>
Présentation sommaire du projet	11
Aspect financier du projet	11
Justification des recommandations	12
<b>ST - Soudeuse par points</b>	<b>13</b>
Présentation sommaire du projet	13
Aspect financier du projet	13
Justification des recommandations	14

## INTRODUCTION

Afin de mener à bien la réalisation de projets porteurs et plus nombreux, l'AEP s'est dotée d'un puissant outil de financement collectif : le FAIE. Sa mission est encadrée par une politique qui encadre la gestion du fonds et l'octroi des subventions.

Trois critères déterminent l'admissibilité des projets présentés au comité de sélection : le projet doit constituer une initiative étudiante, l'ensemble de la coordination et la majorité de la réalisation doivent être réalisées par des membres de l'Association et le projet doit avoir un impact pour la communauté étudiante dans sa globalité.

Par ailleurs, afin d'évaluer la pertinence des projets soumis, le comité doit, au-delà de vérifier l'admissibilité, juger de la pertinence des projets sur la base des critères suivants : la faisabilité, la pertinence, un budget raisonnable, la visibilité associée au projet, la qualité de la présentation de la demande, l'effort préalable de demande de commandite, l'expérience des membres, la prise en compte de l'aspect du développement durable et la pérennité envisagée du projet.

Afin de maximiser le nombre de demandes, la décision a été prise à cette session d'un repousser d'un mois le dépôt des candidatures. Les membres du comité de sélection ont été élus par le Conseil d'administration le 19 novembre 2020. Par la suite, le comité de sélection s'est réuni le samedi 5 décembre 2020 pour émettre les recommandations présentes dans ce rapport.

## 1. ARCHIMÈDE

Le premier projet soumis est de la société technique Archimède.

### 1.1. PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET

La société technique Archimède s'intéresse à la conception et à la construction d'un prototype de sous-marin. Pour le 9e prototype et les suivants, le but est de construire la coque par impression 3D avec des matériaux recyclés des précédents prototypes. La société technique prétend que cette nouvelle méthode de fabrication permettra une facilitation de l'impression de la coque, dont la forme est complexe. De même, l'impression 3D s'inscrirait dans une démarche de développement durable, puisqu'elle permettrait le recyclage de matière et accélérerait le processus de fabrication.

### 1.2. ASPECT FINANCIER DU PROJET

Le tableau suivant présente les aspects relatifs à la demande de subvention par la société technique :

Tableau 1 : Aspect financiers de la demande de subvention d'Archimède

Demande	4 000,00\$
Coût du projet	10 471,00\$
Coût de l'initiative	10 471,00\$
Montant initiative admissible FAIE*	5 471,00\$
Effort de commandite externe	6 471,00\$
Montant accordé	4 000,00\$
Conditions associées	Oui

\* Considérant que les dépenses de main-d'oeuvre ne sont pas admissibles

### 1.3. JUSTIFICATION DES RECOMMANDATIONS

Le budget présenté dans la demande indique un coût en main-d'œuvre de 5000\$ pour la réalisation du projet. En vertu du 2e critère d'admissibilité du FAIE, le projet doit être entièrement coordonné par des étudiants et majoritairement coordonné par des étudiants. Le projet sera manifestement coordonné entièrement par des étudiants, et majoritairement réalisé par des étudiants. Néanmoins, dans le but de respecter ce critère, le comité propose d'accorder les 4000\$ conditionnellement à ce que cet argent ne soit pas directement utilisé pour financer de la main-d'œuvre. Par ailleurs, le comité est conscient des contraintes imposées par le projet proposé et que cette contrainte pourrait être nécessaire ou liée à la sous-traitance du projet à une firme externe.

Par conséquent, le comité recommande favorablement l'octroi de cette subvention conditionnellement aux deux éléments suivants :

- condition 1 : que le logo de l'AEP et du FAIE sur la paroi extérieure de la coque
- condition 2 : que l'allocation des fonds soit strictement réservée à l'impression 3D de la coque, mais pas pour les coûts de main-d'œuvre

En vertu de la politique sur le FAIE, le paiement se fera en deux versements égaux de 2 000,00\$.

## 2. AVION-CARGO

Le second projet soumis vient de la société technique Avion-Cargo.

### 2.1. PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET

Afin d'améliorer la qualité de ses tests d'aérodynamisme, la ST propose d'utiliser des systèmes numériques automatisés plutôt que théoriques. Pour arriver à cette fin, Avion-Cargo souhaite acquérir un système de télémétrie.

### 2.2. ASPECT FINANCIER DU PROJET

Le tableau suivant présente les aspects relatifs à la demande de subvention par la société technique :

Tableau 2 : Aspect financiers de la demande de subvention de l'Avion-Cargo

Demande	1 500,00\$
Coût du projet	23 250,00\$
Coût de l'initiative	1 500,00\$
Montant initiative admissible FAIE	1 500,00\$
Effort de commandite externe	18 510,00\$
Montant accordé	1 500,00\$
Conditions associées	Oui

## 2.3. JUSTIFICATION DES RECOMMANDATIONS

Les documents joints à la demande démontrent bien que les trois critères d'admissibilité sont respectés. En effet, le projet est une initiative étudiante, est coordonné et réalisé par des étudiants et aura un impact positif sur la communauté étudiante par le renforcement des connaissances en ingénierie liées à la formation académique polytechnicienne et par l'effort de relève qu'il constituera pour la ST.

Le comité de sélection a, par ailleurs, remarqué un bel effort de présentation, de commandite externe et de pertinence du projet.

Pour ces raisons, le comité recommande favorablement l'octroi de la subvention sous la condition suivante :

- condition 1 : que le logo de l'AEP et du FAIE soient visibles lors des événements publics (sur l'aéronef ou autre endroit pertinent)

En raison du plus faible coût du projet, le comité recommande que le versement de la subvention se fasse en un seul versement de 1 500,00\$.

### 3. COMIC

Le troisième projet soumis vient du comité de l'AEP Comic.

#### 3.1. PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET

La demande du FAIE du Comic porte le nom de BUILDQUEST 2.0. Comme pour les autres éditions, depuis 2015, le BUILDQUEST est un atelier de formation de montage d'ordinateurs. Dans le but d'améliorer l'expérience et par souci d'un enjeu social important, soit l'accès à des ressources informatiques suffisantes, le comité a proposé de bonifier l'activité en donnant l'occasion à des participants de gagner un ordinateur, tout en maintenant l'aspect formation, qui cette fois, sera adressé à un public moins connaissant.

Ainsi, le projet se décline en deux aspects, celui de la formation et celui de l'accès à des ressources informatiques personnelles.

#### 3.2. ASPECT FINANCIER DU PROJET

Le tableau suivant présente les aspects relatifs à la demande de subvention par la société technique :

Tableau 3 : Aspect financiers de la demande de subvention du Comic

Demande	2 700,00\$
Coût du projet	3 000,00\$
Coût de l'initiative	3 000,00\$
Montant initiative admissible FAIE	1 500,00\$
Effort de commandite externe*	0,00\$
Montant accordé	1 500,00\$
Conditions associées	Oui

\* Au moment de déposer la demande



### 3.3. JUSTIFICATION DES RECOMMANDATIONS

La demande présentée démontre indéniablement un respect des critères d'admissibilité 1 et 2, soit que l'initiative provienne de la communauté étudiante et que cette initiative soit entièrement coordonnée et majoritairement réalisée par la communauté étudiante. Néanmoins, le 3<sup>e</sup> critère, qui est que le projet doit favoriser un maximum d'individus de la communauté étudiante. Bien que l'intention soit manifestement louable, en vertu des critères d'admissibilité, le comité ne peut pas recommander que les fonds du FAIE servent à financer des bourses ou avantages individuels ou restreints à de petits groupes de personnes. Ainsi, le comité propose d'exclure du projet cette partie du projet de la demande, au profit de l'aspect formation de la demande, qui demeure toujours pertinent.

Quant aux critères de sélection, ceux-ci sont relativement observés. La présentation est correcte, le développement durable est relativement pris en compte dans la formation, le budget est raisonnable, l'activité est pérenne et constitue une amélioration par rapport aux éditions précédentes, puisqu'elle se veut plus inclusive et grand public.

Ainsi, le comité recommande favorablement l'octroi de la subvention sous la condition suivante :

- condition 1 : que le logo de l'AEP et du FAIE soient visibles lors des communications avec le public (formation, publicité, etc.)

Les fonds seront disponibles au compte du Comic au moyen d'un seul versement de 1 500,00\$.

### 3.4. ÉVOLUTION DU PROJET

Le mardi 12 janvier 2021, le rédacteur de ce rapport a rencontré le directeur et responsable de la demande, Franck Kinpack. Ce dernier lui a indiqué qu'entre le dépôt de la demande et le jour de la rencontre, le projet avait quelque peu évolué. À cet effet, il semblerait que le SEP soit enclin à aller de l'avant avec le développement d'une bourse personnelle, en collaboration avec le comité et l'AEP, pour un meilleur accès au matériel informatique. Ceci permettrait de compléter et de bonifier le projet initialement présenté.

## 4. POLYJAM

Le quatrième projet soumis vient du comité de l'AEP PolyJam.

### 4.1. PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET

Bien que les circonstances particulières de cette année auront empêché tout spectacle en présentiel, à l'image du Show de la rentrée virtuel du 4 septembre 2020 et afin de remplacer le traditionnel Pub PolyJam, le comité souhaite avoir l'occasion d'enregistrer en studio un spectacle similaire à celui de la rentrée de l'automne 2020.

### 4.2. ASPECT FINANCIER DU PROJET

Le tableau suivant présente les aspects relatifs à la demande de subvention par la société technique :

Tableau 4 : Aspect financiers de la demande de subvention de PolyJam

Demande	3 962,02\$
Coût du projet	3 962,02\$
Coût de l'initiative	3 962,02\$
Montant initiative admissible FAIE	2 467,34\$
Effort de commandite externe	0,00\$
Montant accordé	2 470,00\$
Conditions associées	Oui

### 4.3. JUSTIFICATION DES RECOMMANDATIONS

Il convient d'abord de noter que par apparence de conflit d'intérêt, Jad Sebti, membre de PolyJam, se retire des discussions et ne fait pas de recommandation à titre de membre du Comité de sélection du FAIE.

Le comité remarque que les 3 critères d'admissibilité sont bien observés. Le projet est une initiative étudiante. Le projet est entièrement coordonné et majoritairement réalisé par des étudiants. La réalisation du projet profite aussi clairement à l'ensemble de la communauté et s'adresse à tous les membres. Cela dit, à l'image de la problématique observée dans la demande d'Archimède, une portion de la demande concerne spécifiquement l'allocation de fonds dédiée à l'emploi de ressources externes. Dans l'esprit du critère 2, le comité recommande de ne pas allouer les fonds pour cette partie de la demande. Par ailleurs, rien n'empêche que d'autres mécanismes de financement propres à l'AEP soient utilisés pour permettre de mener à bien le projet.

Les critères de sélection sont bien respectés dans la demande. La présentation est impeccable et l'activité est bien reçue par le comité de sélection. De nombreux participants au projet sont reconnus dans la communauté étudiante et le succès de l'édition virtuelle précédente laisse envisager un résultat semblable pour cette édition.

Ainsi, le comité recommande favorablement l'octroi de la subvention sous la condition suivante :

- condition 1 : que le logo de l'AEP et du FAIE soient visibles lors des communications avec le public (spectacle, publicité, etc.)

Les fonds seront disponibles au compte de PolyJam au moyen d'un seul versement de 2 470,00\$.

## 5. POLYLOOP

Le cinquième projet soumis vient de la société technique PolyLoop.

### 5.1. PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET

Cette demande de financement de la société PolyLoop concerne le montage de leur atelier. La précédente demande de financement avait pour but de lancer les activités de la société technique. Ce financement lui permettait de financer ses activités pour la période entre le mois de février 2020 et de septembre 2020. Cette fois, la demande de subvention a pour but de financer l'achat d'équipements qui permettront de réaliser le projet.

### 5.2. ASPECT FINANCIER DU PROJET

Le tableau suivant présente les aspects relatifs à la demande de subvention par la société technique :

Tableau 5 : Aspect financiers de la demande de subvention de PolyLoop

Demande	11 300,00\$
Coût du projet	22 604,00\$
Coût de l'initiative	22 604,00\$
Montant initiative admissible FAIE	22 604,00\$
Effort de commandite externe	11 304,00\$
Montant accordé	N/A - demande refusée
Condition associées	N/A

### 5.3. JUSTIFICATION DES RECOMMANDATIONS

Plusieurs éléments justifient la recommandation du Comité de sélection du FAIE de mettre sur table la demande de subvention.

Il faut, tout d'abord, noter que les trois critères d'admissibilité au FAIE dans la demande sont bel et bien respectés. Il s'agit d'une initiative étudiante, entièrement coordonnée et majoritairement réalisée par des étudiants et qui profite, globalement, à la communauté étudiante dans son ensemble. Ainsi, on peut juger que le projet se qualifie pour une demande au FAIE.

Néanmoins, le comité a jugé pertinent de mettre sur table la demande, afin d'obtenir davantage de précisions. Autrement dit, la demande n'est ni refusée ni approuvée et le comité invite les demandeurs à déposer une nouvelle demande plus détaillée à l'hiver.

En effet, il a été difficile d'évaluer certains critères, en particulier au niveau de la pertinence. La dernière demande avait pour but de financer un abonnement au PolyFab. Le comité se questionne, sans trancher, au sujet de la nécessité d'acheter l'ensemble de ces outils considérant les ressources possiblement déjà présentes dans Polytechnique. Une demande révisée devrait donc clairement indiquer la raison qui pousse la société technique à devoir acheter ces outils, sachant que nombre d'entre eux sont facilement accessibles dans l'école. Le comité se questionne aussi sur la disponibilité de l'espace pour entreposer l'ensemble des outils.

Il est aussi pertinent de noter que, bien que le présentation du document de la demande soit soignée, une attention plus particulière aurait pu être donnée à certains détails, comme le fait que les liens du budget ne soit pas cliquable, ce qui rend plutôt difficile toute vérification des éléments dans la colonne *Source* du tableau-budget. Aucune soumission n'a, par ailleurs, été mise en annexe du rapport pour la table de soudure et les outils de stabilisation, dont le coût individuel est supérieur à 5000\$, ce qui en fait un achat majeur.

Finalement, l'outil le plus coûteux, celui de la soudeuse, semble être le même type d'outil qui fait l'objet d'une autre demande. Par souci de ne pas financer deux fois la même acquisition, le comité souhaite au préalable obtenir plus d'informations sur la soudeuse en particulier.

En résumé, le comité recommande de ne pas accorder la subvention demandée à PolyLoop pour la période du FAIE de l'automne 2020 et invite la société technique à soumettre une nouvelle demande plus détaillée à l'hiver.

## 6. ST - SOUDEUSE PAR POINTS

Le sixième et dernier projet soumis vient d'un regroupement de sociétés techniques.

### 6.1. PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET

Cette demande de financement a été faite pour réaliser l'achat d'une soudeuse par point. Le document explicatif semble indiquer que la demande est faite au nom de 4 sociétés techniques, soit PolyLoop, Exocet, Esteban et FPM. L'intérêt d'acheter la soudeuse est de faciliter la réalisation des projets des sociétés techniques, en particulier la soudure des batteries. Cela permettra aux sociétés techniques de sécuriser l'accès à un équipement adéquat, de favoriser l'expertise interne et de réduire drastiquement le coût de fabrication des batteries.

### 6.2. ASPECT FINANCIER DU PROJET

Le tableau suivant présente les aspects relatifs à la demande de subvention par la société technique :

Tableau 6 : Aspect financiers de la demande de subvention de la soudeuse par point

Demande	47 772,11\$
Coût du projet	47 772,11\$
Coût de l'initiative	47 772,11\$
Montant initiative admissible FAIE	47 772,11\$
Effort de commandite externe*	0,00\$
Montant accordé	N/A - demande refusée
Condition associées	N/A

\*Des discussions auraient été entamées auprès de l'École, mais rien de concluant n'a été présenté.

### 6.3. JUSTIFICATION DES RECOMMANDATIONS

Une fois de plus, de nombreux éléments justifient la recommandation du Comité de sélection du FAIE de mettre sur table la demande de subvention.

D'abord, les trois critères d'admissibilité au FAIE dans la demande sont respectés. Il s'agit d'une initiative étudiante. Elle est entièrement coordonnée et majoritairement réalisée par des étudiants. Elle profite, globalement, à la communauté étudiante dans son ensemble. De ce fait, le projet se qualifie pour une demande au FAIE.

Cela dit, le comité pense que pour l'ampleur de la demande, certains éléments handicapent le projet. En premier lieu, bien que le représentant de la demande, Steven Joubert, a contacté le rédacteur de ce rapport avant de déposer la demande et a indiqué que des pourparlers étaient en cours pour trouver d'autres sources de financement, aucun élément concret n'a été présenté dans le rapport. Il apparaît nécessaire au comité d'indiquer une variété de sources de financement pour un tel projet. Un autre élément a suscité des interrogations auprès du comité, notamment le lieu d'entreposage et la capacité des branchements électriques. Le SDI est-il au courant des démarches entamées ? À qui appartiendra l'équipement ?

Plusieurs éléments sont favorables à la demande, dont les quelques suivants... La soumission (achat majeur) est présentée en annexe. La présentation du document est soignée. Les demandeurs sont des représentants de longue date des sociétés techniques, ce qui renforce la crédibilité de la demande. Plusieurs sont en 2e année, ce qui donne le sentiment que le projet est susceptible d'être pérenne.

Finalement, le dernier élément qui fait questionner le comité est au sujet de l'outil de la soudeuse présent dans la demande de PolyLoop, qui semble être le même que la soudeuse de cette demande. Le comité souhaite donc obtenir davantage d'informations qui expliqueraient la nécessité d'acheter deux équipements, qui en apparence, remplissent la même fonction et utilisent la même technologie.

En résumé, le comité ne recommande pas d'accorder la subvention pour la période du FAIE de l'automne 2020 et invite les demandeurs à soumettre une nouvelle demande plus détaillée à l'hiver.